

# Salle 05

Arsud – Carrefour de la Malle – CD 60 D – 13320 Bouc-Bel-Air

## Conditions d'accès et caractéristiques techniques

### I – LA CANDIDATURE

---

Déposez votre candidature à [espaces-creation@arsud-regionsud.com](mailto:espaces-creation@arsud-regionsud.com)

Avec :

- Une présentation de votre projet artistique et de votre équipe (création, répétitions, reprise)
- Une fiche technique détaillée de vos besoins en matériel
- Un budget du projet mentionnant les aides publiques et apports de partenaires

### II – LES FRAIS DE PARTICIPATION

---

Nos missions de service public nous permettent de proposer ces services contre une participation aux frais d'entretien et d'amortissement du matériel.

Au titre de la mise à disposition, l'association versera à Arsud une redevance d'occupation de 30 euros TTC par jour (accessible de 8h30 à 23h30).

### III – LA TECHNIQUE

---

#### Matériel son et lumière

Dans cet espace, Arsud propose une installation son et lumière minimum. Liste sur demande à [espaces-creation@arsud-regionsud.com](mailto:espaces-creation@arsud-regionsud.com).

Pour une installation complémentaire, une demande de réservation et une location de matériel devront être faites à l'adresse : [reservation@arsud-regionsud.com](mailto:reservation@arsud-regionsud.com).

Le catalogue de location de matériel scénique d'Arsud est consultable sur notre site à : <https://arsud-regionsud.com/louer/parc/1>.

#### Caractéristiques de la salle

##### **Salle (rampe accès PMR)**

Surface m<sup>2</sup> : 40 m<sup>2</sup> de cabine + 15 m<sup>2</sup> de régie

Longueur : 7.08 m

Largeur : 6.55 m

Hauteur de plafond : 3,40 m

Revêtement sol : moquette anthracite

Murs et plafond : Noirs

Pas de vue sur l'extérieur

##### **Loge / bureau accueil / WC accessible PMR**

##### **Douche**

##### **Équipement**

Un système de sonorisation et un système d'éclairage sont proposés dans cet espace de création (aucun instrument de musique ou autre n'est présent).

Cet espace de création dispose d'une cabine de prise de son de 40 m<sup>2</sup> et une régie de 15 m<sup>2</sup>, séparées par un mur comportant une vitre (de 1,15 m sur 1 m).

+ d'infos en adressant un mail à [espaces-creation@arsud-regionsud.com](mailto:espaces-creation@arsud-regionsud.com)

#### IV – LA RESTAURATION

---

Une cafétéria à usage normal de réfectoire permet de déjeuner sur place quotidiennement (jusqu'à 17h).

#### V – L'ENTRETIEN

---

La propreté des espaces (sol, moquette, vaisselle et mobilier), et notamment de la cafeteria (accessible jusqu'à 17h00), se trouve sous la responsabilité des utilisateurs. Un équipement adapté est mis à disposition. En cas de non-respect, le contractant devra s'acquitter auprès d'Arsud d'une facture de 63 euros TTC / heure d'intervention d'une équipe extérieure de nettoyage.

La salle doit être rendue dans le même état qu'à l'arrivée des usagers.

**Face à la pandémie du covid-19**, Arsud applique le strict protocole sanitaire auquel les résidents doivent se conformer : <https://travail-emploi.gouv.fr>